

Travailler avec des tiers :

Comment mettre en place un partenariat avec les entreprises extérieures ?

Gestion des sous-traitants

Le recours à des entreprises extérieures est très répandu dans le monde du travail.

Expertise, économie, disponibilité,... il y a de nombreux avantages à faire appel aux services de prestataires.

Néanmoins, il revient au donneur d'ordre (= le client) de veiller à la sécurité des tiers lors de ses activités.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ◆ Connaître la réglementation sur le bien-être et la sécurité au travail des tiers
- ◆ Maîtriser les différents outils pour intégrer la prévention dans le processus de gestion des entreprises extérieures, contractants et sous-traitants.
- ◆ Créer un partenariat prenant en compte la sécurité des travailleurs d'entreprises extérieures
- ◆ Assurer un suivi efficace des sous-traitants sur le terrain
- ◆ Evaluer et donner du feedback à nos partenaires

POUR QUI :

Cette formation est destinée aux différentes personnes impliquées dans la gestion quotidienne d'une entreprise :

- ◆ Donneurs d'ordre qui ont recours aux services d'entreprises extérieures
- ◆ Prestataires qui œuvrent sur les sites ou les installations de leurs clients
- ◆ Contremaitres, chefs d'équipe, managers chargés du suivi des activités sur le terrain
- ◆ Membre du département 'achats' chargé des commandes
- ◆ Architectes, coordinateurs sécurité, entrepreneurs

PROGRAMME :

Jour 1 :

- ◆ Réglementation, définitions et aspects légaux
- ◆ Outils de prévention

Jour 2 :

- ◆ Exercices théoriques et mise en pratique

DUREE :

2 jours

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation théorique et pratique basée sur la participation active des candidats

TARIF :

420€ HTVA

INSCRIPTION ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Par mail via info@symbi-ose.be ou par téléphone au 0473/41.30.31